

Liste des pays¹

Prescriptions vaccinales et recommandations aux voyageurs internationaux, et situation par pays concernant le paludisme

Introduction

Les informations données pour chaque pays comprennent les prescriptions officielles de celui-ci et les recommandations de l’OMS aux voyageurs concernant la vaccination contre la fièvre jaune.² Une brève description du risque de paludisme et sa prévention est également fournie, s’il y a lieu. Les prescriptions officielles de chaque pays pour les autres maladies sont également mentionnées, le cas échéant.^{3,4}

Cette liste a été établie après consultation des États Parties et avec le concours des unités techniques du Siège et des bureaux régionaux de l’OMS. Les États sont consultés tous les ans pour confirmer ou mettre à jour les conditions qu’ils exigent des voyageurs internationaux.⁴ Par ailleurs, la carte du risque de fièvre jaune pour les voyageurs internationaux et les recommandations de l’OMS sont soumises pour examen au groupe consultatif scientifique et technique chargé de la cartographie du risque amaril (GRYF).⁵

Les conditions exigées par les pays peuvent changer à tout moment. Les voyageurs doivent s’enquérir auprès du consulat ou de l’ambassade du pays où ils comptent se rendre des conditions exigées par ce pays. On trouvera les toutes dernières informations communiquées à l’OMS par les pays sur le site Web *Voyages internationaux et santé* (ITH).⁶

Fièvre jaune

Vaccination

La vaccination antiamarile est pratiquée dans un double but :

1. Pour éviter la propagation internationale de la maladie

Les pays se protègent contre le risque d’importation ou de propagation ultérieure du virus de la fièvre jaune en imposant aux voyageurs des conditions d’entrée en matière de vaccination antiamarile. Les pays qui exigent une preuve de vaccination sont ceux où la maladie peut sévir ou non et où le moustique vecteur et les primates non humains hôtes potentiels du virus de la fièvre jaune sont présents. Toute importation du virus dans ces pays par des voyageurs contaminés peut entraîner à la fois sa propagation et son installation et un risque d’infection permanent pour la population humaine. Une preuve de vaccination est souvent exigée des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune, parfois même des voyageurs qui n’ont fait qu’y transiter. Il est à noter que certains pays exigent une preuve de vaccination de tous les voyageurs.

Lors d’une réunion organisée en 2010, des experts de la fièvre jaune ont estimé que si les voyageurs restent moins de 12 heures en transit dans un aéroport dans une zone exposée au risque de fièvre jaune, celui-ci est quasi-nul et que, par conséquent, une preuve de vaccination n’est pas indispensable. Cet avis a été communiqué aux États Membres de l’OMS, mais il appartient aux voyageurs de s’enquérir des conditions exigées par chaque pays en contactant le consulat ou l’ambassade du pays où ils comptent se rendre.

Les pays qui exigent la vaccination antiamarile pour entrer sur leur territoire imposent cette condition en vertu du Règlement sanitaire international (RSI (2005)). Actuellement, la fièvre jaune est la seule maladie pour laquelle une preuve de vaccination peut être exigée comme condition d’entrée dans un

¹ Dans la présente publication, le terme « pays » désigne les pays, territoires et zones.

² L’OMS publie ces prescriptions à titre d’information seulement ; la présente publication ne constitue pas une approbation desdites prescriptions ni une confirmation qu’elles sont conformes aux dispositions du Règlement sanitaire international (2005).

³ La vaccination exigée des enfants de plus de 6 mois par certains pays est contraire aux conseils de l’OMS (chapitre 6). Les voyageurs doivent toutefois savoir qu’elle conditionne l’entrée dans les pays concernés.

⁴ Quand elle est connue, la date de la dernière actualisation ou confirmation est indiquée entre parenthèses dans la liste des pays.

⁵ Pour de plus amples informations, voir le site Web de l’OMS <http://www.who.int/ith/yellow-fever-risk-mapping/en/>.

⁶ Site Web de l’OMS *Voyages internationaux et santé*, voir la section Updates for travellers, <http://www.who.int/ith/en/>.

État Partie en vertu de l'annexe 7 du RSI (2005). Un changement important est survenu lorsque l'Assemblée mondiale de la Santé a adopté en mai 2014 une version révisée de l'annexe 7 prolongeant à vie la validité du certificat de vaccination anti-amarile, qui n'était valable que 10 ans jusque-là.⁷ Cette disposition est entrée en vigueur le 11 juillet 2016.

Le fait qu'un pays n'exige pas la vaccination anti-amarile ne signifie pas qu'il n'y a aucun risque de transmission de la fièvre jaune.

2. Pour protéger les voyageurs qui risquent d'être exposés à l'infection amarile.

Le risque de transmission de la fièvre jaune dans un pays dépend de la présence du virus chez l'homme, les moustiques ou les animaux. La fièvre jaune étant souvent fatale pour les personnes qui n'ont pas été vaccinées, la vaccination est recommandée à tous les voyageurs (à quelques exceptions près, comme indiqué au chapitre 6) qui se rendent dans des zones où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. On trouvera à l'annexe 1 de *Voyages internationaux et santé* une liste récapitulative des pays où il y a, dans l'ensemble ou dans certaines parties de leur territoire, un risque de transmission de la fièvre jaune tel qu'il est défini par l'OMS, ainsi qu'une liste des pays qui exigent une preuve de vaccination anti-amarile comme condition d'entrée.

L'OMS détermine les zones où « il y a un risque de transmission de la fièvre jaune » d'après les cas de fièvre jaune diagnostiqués chez l'homme et/ou l'animal, les résultats des enquêtes sérologiques et la présence de vecteurs et de réservoirs animaux. Créé en 2015, le GRYF a pour mission de tenir une cartographie actualisée de ce risque et de donner des indications concernant la vaccination anti-amarile des voyageurs, afin de faciliter les voyages internationaux.⁸

La décision de vacciner ou non les voyageurs contre la fièvre jaune doit être prise en fonction de plusieurs facteurs, notamment du risque de fièvre jaune associé au voyage, des conditions exigées par les pays et du risque de manifestations indésirables graves après la vaccination anti-amarile (chapitre 6). On trouvera sur le site Web de l'OMS des cartes et des représentations graphiques concernant la fièvre jaune.⁹ Le tableau ci-dessous récapitule les recommandations révisées de l'OMS concernant la vaccination anti-amarile pour les voyageurs.

Recommandations de l'OMS concernant la vaccination anti-amarile pour les voyageurs

Vaccination anti-amarile – catégories	Justification
Recommandée	La vaccination anti-amarile est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus dans les zones où la transmission persistante et périodique du virus amaril est attestée.
Généralement non recommandée	La vaccination anti-amarile n'est généralement pas recommandée dans les zones où l'exposition au virus est peu probable (aucun cas humain de fièvre jaune signalé et éléments indiquant des taux faibles de transmission par le passé). La vaccination peut toutefois être envisagée pour une petite catégorie de voyageurs à destination de ces zones qui risquent d'être exposés aux piqûres de moustiques ou ne peuvent pas les éviter. Quand ils envisagent de se faire vacciner, les voyageurs doivent tenir compte du risque de contracter le virus amaril, des conditions exigées par les pays à l'entrée sur leur territoire et des facteurs individuels prédisposant à des manifestations postvaccinales indésirables graves (âge, état immunitaire).

⁷ Résolution WHA67.13 de l'Assemblée mondiale de la Santé et version révisée de l'annexe 7 du RSI (2005) : http://www.who.int/ith/A67_2014_Annex-7-fr.pdf?ua=1.

⁸ Pour de plus amples informations, voir le site Web de l'OMS <https://www.who.int/ith/yellow-fever-risk-mapping/en/>.

⁹ Voir les cartes et représentations graphiques concernant la fièvre jaune à l'adresse <http://www.who.int/emergencies/yellow-fever/maps/en/>, ainsi que la page Web de l'OMS sur la fièvre jaune (<https://www.who.int/csr/disease/yellowfev/en/> et <https://www.who.int/topics/yellow-fever/fr/>).

Poliomyélite

Le 5 mai 2014, le Directeur général de l'OMS a déclaré que la propagation internationale du poliovirus sauvage constituait une urgence de santé publique de portée internationale aux termes du RSI, et émis des recommandations temporaires pour réduire la propagation internationale du poliovirus sauvage. Les recommandations applicables aux voyageurs internationaux en provenance de pays touchés sont les suivantes :

1. Pour les États touchés par la transmission du poliovirus sauvage (PVS1) ou d'un poliovirus circulant dérivé d'une souche vaccinale (PVDVc1 ou PVDVc3) :

- Toutes les personnes résidant ou effectuant un séjour de longue durée sur leur territoire (de 4 semaines ou plus), indifféremment de l'âge, devraient recevoir une dose de vaccin antipoliomyélitique oral bivalent (VPOb) ou de vaccin antipoliomyélitique inactivé (VPI) dans un délai de 4 semaines à 12 mois avant un voyage international.
- Les voyageurs internationaux qui entreprennent un voyage urgent (dans un délai inférieur à 4 semaines) et qui n'ont pas été vaccinés à l'aide du VPOb ou du VPI au cours des 4 semaines ou des 12 mois précédents, devraient recevoir au moins une dose avant leur départ, car celle-ci aura tout de même un effet bénéfique, en particulier pour les personnes qui voyagent souvent.
- Les voyageurs devraient se voir remettre un certificat international de vaccination ou de prophylaxie sous la forme indiquée à l'annexe 6 du RSI, sur lequel la vaccination antipoliomyélitique sera consignée et qui servira de preuve de vaccination.
- Au point de départ, des restrictions aux voyages internationaux devraient s'appliquer pour les résidents qui ne possèdent pas de documents attestant qu'ils sont correctement vaccinés contre la poliomyélite. Cela vaut pour les voyageurs internationaux à tous les points de départ et quel que soit le moyen de transport (par exemple routier, aérien, maritime).

2. Pour les États concernés par la transmission du poliovirus circulant dérivé d'une souche vaccinale (PVDVc2) présentant un risque potentiel de propagation internationale :

- Les résidents et les visiteurs de longue durée devraient recevoir une dose de VPI dans un délai de 4 semaines à 12 mois avant le voyage international ou, pour ceux qui entreprennent un voyage urgent (dans un délai inférieur à 4 semaines), au moins une dose avant leur départ.
- Les voyageurs ainsi vaccinés devraient avoir accès à un document adéquat pour consigner leur vaccination contre la poliomyélite.

Des informations actualisées sur les pays d'endémie et les pays touchés, que la maladie en soit exportée ou non, et les pays vulnérables sont disponibles sur le site Web de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite.¹⁰

Certains pays exempts de poliomyélite exigent eux aussi une preuve de vaccination antipoliomyélitique comme condition d'obtention d'un visa ou condition d'entrée sur leur territoire. Les voyageurs devraient obtenir confirmation des conditions exigées par le pays où ils comptent se rendre en contactant l'ambassade ou le consulat compétent.

Paludisme

Des informations générales sur le paludisme et sa répartition géographique ainsi que des précisions sur les mesures préventives sont données au chapitre 7. Les mesures de protection contre les piqûres de moustiques sont décrites au chapitre 3. On trouvera dans la présente section des informations détaillées pour chaque

¹⁰ Voir la page Web de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite, « Where we work » à l'adresse <http://www.polioeradication.org/where-we-work/> ainsi que la page Web de l'OMS sur la poliomyélite à l'adresse <http://www.who.int/topics/poliomyelitis/fr/>.

pays et, pour tous les pays où il existe des zones impaludées, des indications épidémiologiques (distribution géographique et saisonnière, altitude, espèce prédominante, résistance), ainsi que les types de prévention recommandés. Les types de prévention recommandés pour chaque pays sont déterminés d'après les facteurs suivants : le risque de contracter le paludisme, les espèces de parasites rencontrées dans la zone, l'importance et l'étendue de la pharmacorésistance signalée dans le pays, et le risque éventuel d'effets secondaires graves résultant de l'utilisation des différents médicaments à titre prophylactique. Dans les endroits où sévit le paludisme à *Plasmodium falciparum* et à *P. vivax*, la prévention du paludisme à *P. falciparum* est prioritaire. Sauf si le risque de paludisme est dû « exclusivement » à une espèce en particulier (*P. falciparum* ou *P. vivax*, par exemple), les voyageurs peuvent être exposés à n'importe quelle espèce du parasite, y compris à des infections mixtes. **La résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine est aujourd'hui presque universelle et ne fait plus l'objet d'une mention spéciale dans la liste par pays figurant ci-dessous.** Ces deux médicaments ne jouent actuellement aucun rôle dans la prévention ou le traitement du paludisme à *falciparum* chez le voyageur. Selon le type de risque dans la zone particulière du pays ou du territoire dans lequel il se rend, la méthode préventive recommandée pourra prendre la forme d'une simple prévention des piqûres de moustiques, ou d'une prévention des piqûres associée à une chimioprophylaxie et/ou à un traitement de réserve d'urgence. Pour le choix du produit à utiliser pour la chimioprophylaxie, on tiendra compte du profil local de chimiorésistance signalé, comme indiqué dans le tableau ci-dessous, où les lettres A, B et C désignent le type de prévention. À noter que ce tableau indique tous les scénarios possibles de prévention de l'ensemble des parasites à l'origine du paludisme chez l'homme. Ainsi, la prévention contre *P. knowlesi* fait partie du type B. On trouvera plus de précisions sur le paludisme – et notamment sur le profil du pays¹¹ et les cartes relatives au niveau de risque¹² – sur le site Web de l'OMS.¹³

Tableau. Risque de paludisme et type de prévention

	Risque de paludisme	Type de prévention
Type A	Risque très limité de transmission du paludisme	Prévention des piqûres de moustiques seulement
Type B	Risque de paludisme dû à des parasites autres que <i>P. falciparum</i>	Prévention des piqûres de moustiques et chimioprophylaxie : chloroquine, ou doxycycline ou atovaquone-proguanil, ou méfloquine (choisir le médicament en fonction du type de pharmacorésistance, des effets secondaires signalés et des contre-indications) ^a
Type C	Risque de paludisme à <i>P. falciparum</i>	Prévention des piqûres de moustiques et chimioprophylaxie : atovaquone-proguanil, ou doxycycline ou méfloquine (choisir le médicament en fonction du type de pharmacorésistance, des effets secondaires signalés et des contre-indications) ^{a,b}

^a Les personnes qui se rendent dans des zones rurales où le risque d'infection palustre est faible peuvent associer un traitement de réserve d'urgence à la prévention des piqûres de moustiques.

^b Dans certaines zones où sévit un paludisme polypharmacorésistant, la chimioprophylaxie par la méfloquine n'est plus recommandée. Il s'agit du Cambodge, du sud-est du Myanmar et de la Thaïlande.

Autres maladies

On trouvera sur le site de l'OMS *Voyages internationaux et santé* des informations sur les principales maladies infectieuses qui menacent les voyageurs, sur leur répartition géographique et les précautions qui s'imposent, ainsi que des renseignements sur les maladies à prévention vaccinale.^{14,15}

¹¹ Profil de risque palustre, voir <http://www.who.int/malaria/publications/country-profiles/en/>.

¹² <http://www.who.int/malaria/maps/threats/>.

¹³ Pour la page Web de l'OMS sur le paludisme, voir <http://www.who.int/malaria/fr>.

¹⁴ *Voyages internationaux et santé*, page Web de l'OMS sur les maladies infectieuses pouvant présenter un risque pour les voyageurs, voir http://www.who.int/ith/other_health_risks/infectious_diseases/en/.

¹⁵ *Voyages internationaux et santé*, page Web de l'OMS, voir le document sur les maladies évitables par la vaccination et les vaccins, <https://www.who.int/ith/ITH-Chapter6.pdf?ua=1>.

AÇORES voir PORTUGAL

AFGHANISTAN

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2019)

Le risque de paludisme – dû à *P. falciparum* et à *P. vivax* – existe de mai à fin novembre au-dessous de 2000 m.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

Autres conditions exigées par le pays (2019)

Une preuve de vaccination antipoliomyélitique est exigée des voyageurs en provenance d'un pays d'endémie. Les résidents ou les voyageurs ayant séjourné en Afghanistan pendant plus de 4 semaines peuvent être appelés à présenter une preuve de vaccination antipoliomyélitique au moment de quitter le pays. La vaccination doit intervenir entre 4 semaines et 12 mois avant la date du départ.

AFRIQUE DU SUD

Fièvre jaune (2018)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans les zones de basse altitude de la province de Mpumalanga (y compris le parc national Kruger), de la province du Limpopo et du nord-est de la province du KwaZulu-Natal. Le risque est le plus grand d'octobre à fin mai.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

ALBANIE

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

ALGÉRIE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2019)

Le pays a été certifié exempt de paludisme en 2019.¹⁷

¹⁶ Dans la présente publication, le terme « pays » désigne les pays, territoires et zones.

¹⁷ Liste des pays et territoires certifiés exempts de paludisme par l'OMS, <https://www.who.int/malaria/areas/elimination/malaria-free-countries/en>.

ALLEMAGNE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

ANDORRE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

ANGOLA

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de 9 mois et plus.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

ANGUILLA voir ROYAUME-UNI

ANTIGUA-ET-BARBUDA

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

ARABIE SAOUDITE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2019)

Le pays est en phase de préélimination du paludisme. La transmission locale du paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – n'est signalée que dans des villages situés le long de la frontière avec le Yémen (sauf dans les zones de haute altitude de la province d'Asir) et principalement de septembre à fin janvier. Le taux d'infection est tombé au-dessous de 0,3 cas/100 000 habitants. Il n'y a aucun risque à La Mecque et à Médine.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

Autres conditions exigées par le pays (2019)

Méningite à méningocoque

Un certificat valable de vaccination par le vaccin antiméningococcique tétravalent (ACYW), administré au moins 10 jours avant l'arrivée dans le pays, est exigé des adultes et des enfants âgés de plus de 2 ans se rendant en Arabie saoudite pour l'oumra ou le hadj ou comme travailleurs saisonniers dans les zones du hadj. Est acceptable la vaccination au moyen de l'administration d'un des vaccins suivants :

- vaccin antiméningococcique tétravalent (ACYW) polysaccharidique administré au cours des 3 dernières années ;

- vaccin antiméningococcique tétravalent (ACYW) conjugué administré au cours des 5 dernières années.

Les données scientifiques actuelles semblent indiquer que les vaccins conjugués sont sûrs et efficaces pour les sujets âgés de plus de 55 ans. Les autorités sanitaires des pays d'où viennent les pèlerins doivent veiller à ce que ceux-ci soient vaccinés dans la période de validité requise et à ce que le type de vaccin utilisé soit clairement spécifié sur le certificat.

Si le type de vaccin n'est pas spécifié, la durée de validité du certificat est de 3 ans.

La vaccination par le vaccin tétravalent (ACYW) conjugué est également exigé :

- des pèlerins de l'intérieur ;
- des résidents des deux villes saintes de La Mecque et Médine ;
- de toute personne susceptible d'entrer en contact avec des pèlerins, y compris le personnel affecté aux soins de santé et relevant d'autres autorités.

S'il le juge opportun, le Ministère de la santé du Royaume d'Arabie saoudite peut décider d'administrer une prophylaxie au moyen d'antibiotiques à certains voyageurs aux points d'entrée dans le pays.

Poliomyélite

Un certificat de vaccination antipoliomyélitique valable est également exigé des voyageurs en provenance de zones où le poliovirus est activement transmis (zones à transmission active du poliovirus sauvage ou dérivé d'une souche vaccinale) ainsi que de pays à risque de réintroduction de la poliomyélite.

Les voyageurs en provenance de l'Afghanistan, du Mozambique, du Myanmar, du Niger, du Nigéria, du Pakistan, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de la République arabe syrienne, de la République démocratique du Congo, de la Somalie et du Yémen doivent présenter une preuve de la vaccination au moyen d'un des vaccins suivants :

- au moins une dose du vaccin antipoliomyélitique oral (VPO) bivalent dans les 12 mois précédents, administrée au moins 4 semaines avant leur arrivée ;
- au moins une dose du vaccin antipoliomyélitique inactivé (VPI) dans les 12 mois précédents, administrée au moins 4 semaines avant leur arrivée.

Les voyageurs en provenance de l'Afghanistan, du Myanmar, du Nigéria, du Pakistan, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de la République arabe syrienne, de la Somalie et du Yémen recevront aussi une dose de VPO au poste-frontière à l'arrivée.

ARGENTINE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent dans les provinces de Corrientes et de Misiones.

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs qui se rendent dans la province de Formosa et dans les zones désignées des provinces de Chaco, Jujuy et Salta.

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux provinces et aux zones qui ne sont pas mentionnées ci-dessus.

Paludisme (2019)

Le pays a été certifié exempt de paludisme en 2019.¹⁸

ARMÉNIE

Fièvre jaune (2018)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

¹⁸ Liste des pays et territoires certifiés exempts de paludisme par l'OMS, <https://www.who.int/malaria/areas/elimination/malaria-free-countries/en>.

ARUBA

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de 9 mois et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. L'entrée sera refusée si un certificat de vaccination valable n'est pas fourni.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

ASCENCION, ÎLE *voir* ROYAUME-UNI

AUSTRALIE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune (à l'exception des îles Galapagos en Équateur) et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune (avec la même exception).

Vaccination recommandée par l'OMS : non

AUTRICHE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

AZERBAÏDJAN

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2019)

Le risque de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – existe de juin à fin octobre dans les plaines, principalement dans la zone située entre les rivières Araxe et Koura. Il n'y a pas de risque de transmission du paludisme à Bakou (la capitale). Aucun cas d'acquisition locale n'a été signalé depuis 2013.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : A

BAHAMAS

Fièvre jaune (2018)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

BAHREÏN

Fièvre jaune (2018)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de 9 mois et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

BANGLADESH

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2019)

Le risque de paludisme existe toute l'année, avec un pic de mai à fin octobre, mais la transmission n'a lieu que dans 13 districts sur 64 en milieu rural et urbain. Le risque est élevé dans les districts de Chittagong Hill Tract (Bandarban, Khagrachari et Rangamati), de Chattogram et de Cox's Bazaar. Il existe un faible risque dans les districts de Hobigonj, Kurigram, Moulvibazar, Mymensingh, Netrakona, Sherpur, Sunamgonj et Sylhet. Dans la plus grande partie du pays, y compris à Dhaka, il n'y a aucun risque de paludisme.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

BARBADE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune (sauf le Guyana et l'île de la Trinité à moins d'une flambée en cours).

Vaccination recommandée par l'OMS : non

BÉLARUS

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

BELGIQUE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

BELIZE

Fièvre jaune (2016)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. vivax* – existe dans certaines zones du district de Stan Creek et il est négligeable ailleurs.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : A

Autres conditions exigées par le pays (2016)

Une preuve de vaccination antipoliomyélitique est exigée de tous les voyageurs en provenance de pays d'endémie de la poliomyélite ainsi que des Béliziens ou des personnes vivant au Belize qui se rendent dans des pays où des cas de poliomyélite ont été confirmés.

BÉNIN

Fièvre jaune (2016)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

BERMUDES voir ROYAUME-UNI

BHOUTAN

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2019)

Le risque de paludisme existe toute l'année dans les sept districts de la zone sud : Chukha, Dagana, Pemagatshel, Samdrup Jongkhar, Samtse, Sarpang et Zhemgang. Il n'y a pas de risque de transmission dans les 4 districts suivants : Bumthang, Gasa, Paro et Thimphu. On constate une transmission saisonnière pendant les mois pluvieux d'été dans des foyers situés dans le reste du pays.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque et pendant la saison à risque : C

BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE)

Fièvre jaune (2018)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent dans les zones suivantes à l'est des Andes, à une altitude inférieure à 2300 m : l'ensemble des départements de Beni, Pando et Santa Cruz, et les zones désignées des départements de Chuquisaca, Cochabamba, La Paz et Tarija.

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite à des zones situées à plus de 2300 m et aux zones qui ne figurent pas dans la liste ci-dessus, y compris les villes de La Paz et Sucre.

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme – dû presque exclusivement à *P. vivax* (99,9 %) – existe toute l'année dans tout le pays au-dessous de 2500 m. C'est dans les départements septentrionaux de Beni et Pando, surtout dans les localités de Riberalta, Guayaramerín et Sena, que le risque est le plus élevé.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : B

BONAIRE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de 9 mois et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

BOTSWANA

Fièvre jaune (2018)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays ou étant passés par des pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe de novembre à mai/juin dans les zones septentrionales du pays : districts/sous-districts de Bobirwa, Boteti, Chobe, Ngamiland, Okavango et Tutume.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

BRÉSIL

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

La vaccination est recommandée pour les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent dans les États d'Acre, Amapá, Amazonas, Distrito Federal (y compris la capitale, Brasília), Espírito Santo, Goiás, Maranhão, Mato Grosso, Mato Grosso do Sul, Minas Gerais, Pará, Paraná, Piauí, Rio de Janeiro, Rio Grande do Sul, Rondônia, Roraima, Santa Catarina, São Paulo et Tocantins, ainsi que dans des zones désignées de l'État de Bahia. La vaccination est également recommandée aux voyageurs se rendant aux chutes d'Iguaçu.

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux zones qui ne figurent pas dans la liste ci-dessus, y compris les villes de Fortaleza et Recife.

Paludisme (2019)

Le risque de paludisme – dû à *P. vivax* (88,8 %), à *P. falciparum* (10,6 %) et à des infections mixtes (0,5 %) existe dans la plupart des zones forestières au-dessous de 900 m dans les neuf États de la région amazonienne (Acre, Amapá, Amazonas, Maranhão, Mato Grosso [partie septentrionale], Pará [sauf la ville de Belém], Rondônia, Roraima et Tocantins [partie occidentale]). L'intensité de la transmission varie d'une municipalité à l'autre, mais elle est plus élevée dans la jungle, notamment dans les zones de production minière et de colonisation rurale, dans les régions autochtones ainsi que dans certaines zones urbaines situées à la périphérie de Cruzeiro do Sul, Manaus et Pôrto Velho. Le paludisme sévit aussi à la périphérie de grandes villes comme Boa Vista, Macapá, Marabá, Rio Branco et Santarém. Dans les États situés hors de la région administrative d'Amazonas, le risque de transmission du paludisme est négligeable ou nul, mais il y a un risque résiduel de transmission de *P. vivax* dans les zones forestières atlantiques des États de São Paulo, Minas Gerais, Rio de Janeiro et Espírito Santo. Pour de plus amples informations sur la situation épidémiologique du paludisme au Brésil, consulter www.saude.gov.br/malaria.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : B dans les zones à *P. vivax* ; C dans les zones à *P. falciparum*

BRUNÉI DARUSSALAM

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de 9 mois et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2019)

L'infection humaine à *P. knowlesi* a été signalée.

Prévention recommandée par l'OMS : B

Autres conditions exigées par le pays (2019)

La vaccination antipoliomyélitique est exigée des voyageurs en provenance de pays touchés par la poliomyélite (pays d'où la poliomyélite est exportée).

BULGARIE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

BURKINA FASO

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de 9 mois et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

BURUNDI

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de 9 mois et plus et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (2019)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

CABO VERDE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2018)

Un risque limité de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe d'août à fin novembre dans l'île de Santiago et l'île de Boa Vista.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : A

CAÏMANES, ÎLES voir ROYAUME-UNI

CAMBODGE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2019)

Le risque de paludisme – dû à *P. falciparum* et à *P. vivax* – existe tout au long de l'année dans les zones rurales forestières. Il est inexistant à Phnom Penh et aux alentours du Tonlé Sap (Siem Reap) et négligeable dans la zone touristique autour d'Angkor Wat. La résistance de *P. falciparum* à l'artésunate, à la méfloquine, à la luméfantine et à la pipéraquline a été signalée dans l'ouest du Cambodge et gagne le centre du pays. La résistance de *P. vivax* à la chloroquine a été signalée dans l'est du pays.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

CAMEROUN

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (2019)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

CANADA

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

CANARIES, ÎLES voir ESPAGNE

CHILI

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

CHINE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de 9 mois et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Cette condition ne s'applique pas aux voyageurs dont l'itinéraire se limite à la région administrative spéciale (RAS) de Hong Kong et à la RAS de Macao.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2019)

La Chine a enregistré des progrès considérables en vue de l'élimination du paludisme. Aucun cas autochtone n'a été signalé dans le pays depuis 2017.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : A

CHRISTMAS, ÎLE

(océan Indien)

Fièvre jaune (avant 2019)

Mêmes conditions que pour l'Australie.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

CHYPRE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

COLOMBIE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de l'Angola, du Brésil, de l'Ouganda ou de la République démocratique du Congo et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un de ces mêmes pays.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus se rendant en Colombie, sauf dans les zones précisées ci-dessous.

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs qui se rendent dans les villes de Barranquilla, Cali, Cartagena et Medellín.

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux zones situées à plus de 2300 m d'altitude, au département de San Andrés y Providencia et à la capitale, Bogota.

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme est élevé dans les municipalités mentionnées ci-après entre parenthèses des départements d'Antioquia (El Bagre, Vigía del Fuerte, Segovia, Tarazá, Zaragoza, Cáceres, Nechí, Murindó, Anorí, Remedios, Mutatá, Frontino, San Pedro de Urabá, Dabeiba, Valdivia et Cauca), Amazonas (Tarapacá, La Pedrera, Puerto Nariño, Leticia, Miriti-Paraná et La Chorrera), Bolívar (Montecristo, Norosi, Tiquisio et San Pablo), Cauca (Timbiquí), Chocó (Bagadó, Nóvita, Lloró, Tadó, Río Quito, El Cantón del San Pablo, Río Iro, Atrato, Bojaya, San José del Palmar, Quibdó, Bajo Baudó, Medio San Juan, Carmen de Darien, Nuquí, Medio Baudó, Alto Baudó, Istmina, Bahía Solano, Medio Atrato, Juradó, Sipí, Unión Panamericana, Condoto et Certegui), Córdoba (Puerto Libertador et Tierralta), Guainía (Inirida et La Guadalupe), Nariño (Roberto Payán, Olaya Herrera, El Charco, Mosquera, Barbacoas, Santa Barbarba, Magüi, Francisco Pizarro et San Andrés de Tumaco), Risaralda (Pueblo Rico et La Virginia), Valle del Cauca (Cartago), Vaupés (Taraira et Yavarate) et Vichada (Puerto Carreño et Cumaribo).

Le risque de paludisme est modéré dans les municipalités mentionnées ci-après entre parenthèses des départements suivants : Antioquia (Urao, Chigorodó, Apartadó, Necoclí et Yondo), Amazonas (El Encanto et Puerto Santander), Bolívar (Santa Rosa del Sur et Río Viejo), Cauca (Guapi et López), Chocó (El Litoral de San Juan, Riosucio, Acandí et Unguía), Córdoba (San José de Uré et La Apartada), Guaviare (San José de Guaviare, Miraflores, Calamar et El Retorno), Nariño (La Tola) et Vaupés (Pacoa).

Il existe un risque plus faible dans certaines municipalités des départements d'Amazonas, Caqueta, Guaviare, Guainia, Meta, Putumayo, Vaupés et Vichada.

Prévention recommandée par l'OMS dans toutes les zones à risque : C

COMORES

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

CONGO

Fièvre jaune (2018)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

COOK, ÎLES

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

CORÉE, RÉPUBLIQUE DE voir RÉPUBLIQUE DE CORÉE

CORÉE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE voir RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE

COSTA RICA

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de 9 mois et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune (avec, en outre, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie en Afrique ; et à l'exception de l'Argentine et du Panama dans les Amériques ; et compte tenu des spécifications précisées entre parenthèses applicables aux pays suivants : Colombie (l'ensemble du territoire à l'exception de Barranquilla, Cali, Cartagena, Medellín, San Andrés Providencia et Bogota) ; Équateur (conditions applicables uniquement à Morona-Santiago, Napo, Orellana, Pastaza, Sucumbíos et Zamora-Chinchipec, à l'exclusion du reste du pays) ; Paraguay (l'ensemble du territoire sauf la capitale Asunción) ; Pérou (l'ensemble du territoire sauf la capitale Lima, Cuzco, Machu Picchu, la Ruta de los Incas, Lambayeque, Tumbes, Piura et Cajamarca) ; Trinité-et-Tobago (l'ensemble du territoire sauf l'agglomération de Port d'Espagne, ainsi que les voyageurs en transit ou dont l'itinéraire se limite à l'île de Tobago).

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2019)

Historiquement, le risque très faible de paludisme était dû presque exclusivement à *P. vivax*. Le risque de transmission du paludisme est négligeable ou nul dans le pays.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : A

CÔTE D'IVOIRE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de 9 mois et plus.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

CROATIE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

CUBA

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de 9 mois et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

CURAÇAO

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de 9 mois et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

DANEMARK

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

DJIBOUTI

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2019)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

DOMINIQUE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

ÉGYPTE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de 9 mois et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune (avec, en outre, l'Érythrée, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, la Somalie et la Zambie) et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune (avec les mêmes ajouts). En l'absence de certificat de vaccination, la personne sera placée en quarantaine pendant un maximum de 6 jours suivant le départ d'une zone où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2019)

Un risque très limité de paludisme à *P. falciparum* et à *P. vivax* peut exister de juin à fin octobre dans le gouvernorat du Fayoum. Aucun cas autochtone n'a été signalé depuis 1998.

Prévention recommandée par l'OMS : aucune

Autres conditions exigées par le pays (2019)

La vaccination antipoliomyélitique est exigée indépendamment de l'âge et du statut vaccinal. La preuve qu'une dose de vaccin antipoliomyélitique oral (VPO) ou de vaccin antipoliomyélitique inactivé (VPI) sous la forme d'un certificat international de vaccination comme spécifié à l'annexe 6 du RSI (2005) administrée au cours des 12 mois précédents et au moins 4 semaines avant le départ est exigée des voyageurs en provenance de l'Afghanistan, du Nigéria, du Pakistan, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ou de la Somalie) pour faire une demande de visa d'entrée. La preuve d'une vaccination par le VPO ou le VPI est exigée de tous les voyageurs en provenance du Kenya, du Niger, de la République arabe syrienne ou de la République démocratique du Congo.

EL SALVADOR

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2019)

Un risque de paludisme très limité – dû presque exclusivement à *P. vivax* – existe dans les zones rurales accueillant des immigrants en provenance de pays d'Amérique centrale. Des cas sporadiques de paludisme à *P. vivax* sont signalés dans certaines parties du pays.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : A

ÉMIRATS ARABES UNIS

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de 9 mois et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

ÉQUATEUR

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance du Brésil, de l'Ouganda ou de la République démocratique du Congo et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un de ces mêmes pays.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent dans les provinces suivantes à l'est des Andes, à une altitude inférieure à 2300 m : Morona-Santiago, Napo, Orellana, Pastaza, Sucumbíos et Zamora-Chinchipec, ainsi que dans la province d'Esmeraldas, située à l'ouest de la cordillère des Andes.

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux provinces suivantes à l'ouest des Andes, à une altitude inférieure à 2300 m : Guayas, Los Rios, Santa Helena, Santo Domingo de los Tsachilas, et dans les zones désignées de Azuay, Bolivar, Canar, Carchi, Chimborazo, Cotopaxi, El Oro, Imbabura, Loja, Pichincha et Tungurahua.

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux zones situées à plus de 2300 m, aux villes de Guayaquil et Quito et aux îles Galapagos.

Paludisme (2019)

Le risque de paludisme – dû à *P. vivax* (67 %) et à *P. falciparum* (33 %) – existe toute l'année au-dessous de 1500 m, le risque étant modéré dans les provinces côtières. Le risque est faible à Quito et dans les provinces qui font partie de la région interandine ou de la Sierra. Le risque de paludisme à *P. vivax* existe dans certaines provinces du pays, principalement dans la région de l'Amazone, surtout dans les provinces de Morona-Santiago, Pastaza, Orellana et Sucumbíos. Le risque de paludisme à *P. falciparum* existe dans certaines provinces du pays, principalement sur la côte, surtout dans la province d'Esmeraldas, et dans la région de l'Amazone, surtout dans les provinces de Pastaza et Morona-Santiago.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

ÉRYTHRÉE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de 9 mois et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : en général, non

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs qui se rendent dans les États suivants : Anseba, Debub, Gash Barka, Mae Kel et Semenawi Keih Bahri.

La vaccination n'est pas recommandée pour toutes les autres zones, y compris les îles de l'archipel des Dahlak.

Paludisme (2019)

Le risque de paludisme – dû à *P. falciparum* (65 %) et à *P. vivax* (35 %) – existe toute l'année dans tout le pays au-dessous de 2200 m. Il n'y a aucun risque à Asmara.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

ESPAGNE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

ESTONIE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

ESWATINI

Fièvre jaune (2018)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de 9 mois et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tous les velds de basse altitude (essentiellement Big Bend, Mhlume, Simunye et Tshaneni). Il atteint un maximum entre novembre et fin mai.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

ÉTHIOPIE

Fièvre jaune (2018)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de 9 mois et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l’OMS : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus, sauf dans les cas ci-dessous.

La vaccination n’est généralement pas recommandée pour les voyageurs dont l’itinéraire se limite aux provinces d’Afar et de Somali.

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme – dû à *P. falciparum* (60 % environ) et à *P. vivax* (40 %) – existe toute l’année dans tout le pays au-dessous de 2000 m. Résistance de *P. vivax* à la chloroquine signalée. Il n’y a aucun risque à Addis-Abeba.

Prévention recommandée par l’OMS dans les zones à risque : C

FALKLANDS (MALVINAS), ÎLES voir ROYAUME-UNI

FÉDÉRATION DE RUSSIE

Fièvre jaune (2016)

Condition exigée à l’entrée : non

Vaccination recommandée par l’OMS : non

Paludisme (2016)

Un risque très limité de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – peut exister dans les zones de forte immigration en provenance des pays du sud de la Communauté des États indépendants.

Prévention recommandée par l’OMS : aucune

FÉROÉ, ÎLES

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l’entrée : non

Vaccination recommandée par l’OMS : non

FIDJI

Fièvre jaune (2016)

Condition exigée à l’entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d’un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d’un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l’OMS : non

FINLANDE

Fièvre jaune (2018)

Condition exigée à l’entrée : non

Vaccination recommandée par l’OMS : non

FRANCE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l’entrée : non

Vaccination recommandée par l’OMS : non

GABON

Fièvre jaune (2016)

Condition exigée à l’entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés d’un an et plus.

Vaccination recommandée par l’OMS : oui

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

GALAPAGOS, ÎLES voir ÉQUATEUR

GAMBIE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de 9 mois et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

Autres conditions exigées par le pays (2013)

La vaccination antiméningococcique est exigée.

GÉORGIE

Fièvre jaune (2018)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2018)

Un risque limité de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – peut exister de juin à fin octobre dans des foyers situés dans la partie est du pays à la frontière avec l'Azerbaïdjan. Aucun cas d'acquisition locale n'a été signalé depuis 2010.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : A

Autres conditions exigées par le pays (2018)

Un certificat de vaccination antipoliomyélitique est exigé des voyageurs en provenance de pays ou territoires où il y a un risque de transmission de la poliomyélite. Le vaccin antipoliomyélitique oral est proposé à la frontière à ceux qui ne sont pas vaccinés ou ne sont pas en mesure de présenter un certificat de vaccination.

GHANA

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (2019)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

GIBRALTAR voir Royaume-Uni

GRÈCE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2017)

Un risque très limité (à *P. vivax* uniquement) peut exister de mai à fin octobre dans certaines zones agricoles à haut risque.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones agricoles à haut risque : A

GRENADE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

GROENLAND

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

GUADELOUPE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

GUAM voir ÉTATS-UNIS D'AMERIQUE

GUATEMALA

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2017)

Le risque de paludisme – dû presque exclusivement à *P. vivax* (99,9 %) – existe toute l'année au-dessous de 1500 m.

Le risque de paludisme est le plus élevé dans les départements d'Escuintla (en particulier dans les municipalités de Gomera, Masagua, Santa Lucia Cotzumalguapa et Tiquisate) et d'Alta Verapaz (dans les municipalités de Telemán, Panzós et La Tinta).

Le risque de paludisme est modéré dans les départements de Suchitepéquez, Retalhuleu et Izabal.

Le risque de paludisme est faible dans les autres départements (Chiquimula, Zacapa, Baja Verapaz, San Marcos, Peten, Jutiapa, Jalapa, El Progreso, Santa Rosa, Guatemala, Chimaltenango, Huehuetenango et Quiché).

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : B

GUINÉE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de 9 mois et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

GUINÉE-BISSAU

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés d'un an et plus.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (2019)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

GUINÉE ÉQUATORIALE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de 9 mois et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (2019)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

GUYANA

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme – dû à *P. vivax* (36 %), à *P. falciparum* (53 %) et à des infections mixtes (11 %) – est élevé toute l'année dans l'ensemble de l'arrière-pays. Il est le plus élevé dans les régions 1 et 7 à 9 et très faible dans les régions 3 à 6. Des cas sporadiques de paludisme ont été signalés dans la région côtière densément peuplée.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

GUYANE FRANÇAISE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés d'un an et plus.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme – dû à *P. falciparum* (45 %) et à *P. vivax* (55 %) – est élevé toute l'année dans 9 municipalités du territoire jouxtant le Brésil (vallée de l'Oyapock) et le Suriname (vallée du Maroni). Dans les 13 autres municipalités, le risque de transmission est faible ou négligeable. Une polypharmacorésistance de *P. falciparum* a été signalée dans les zones d'immigration en provenance du Brésil.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

HAÏTI

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme – dû exclusivement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Aucune souche de *P. falciparum* résistante à la chloroquine n'a été signalée.

Prévention recommandée par l'OMS : C

HONDURAS

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2019)

Il existe un risque de paludisme dû à *P. vivax* (79 %), à *P. falciparum* (20 %) et à des infections mixtes (~0,8 %). Le risque de transmission de *P. vivax* est élevé dans les départements de Colón et Gracias a Dios, et modéré dans ceux d'Atlántida, El Paraiso, Olancho et Yoro. Le risque de transmission de *P. falciparum* est élevé à Colón et Gracias a Dios. Aucun cas de *P. falciparum* chloroquinorésistant n'a été signalé.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : B dans les zones à *P. vivax* et à infection mixte ; C dans les zones à *P. falciparum*.

HONGRIE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

INDE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : toute personne (à l'exception des enfants jusqu'à l'âge de 9 mois) arrivant par voie aérienne ou maritime sans être munie d'un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est isolée pendant 6 jours au maximum : i) si elle a quitté une zone où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune moins de 6 jours avant son arrivée ; ou ii) si elle est passée en transit dans une telle zone (sauf, sous réserve de l'accord du médecin de l'aéroport, les passagers et membres de l'équipage qui, pendant toute la durée de leur transit dans un aéroport situé dans une zone où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune, sont demeurés dans les bâtiments de l'aéroport) ; ou iii) si elle arrive sur un navire ayant quitté ou touché un port situé dans une zone où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune moins de 30 jours avant son arrivée en Inde, sauf si ce navire a été désinsectisé conformément à la procédure établie par l'OMS ; ou iv) si elle arrive dans un avion qui, s'étant trouvé dans une zone où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune, n'a pas été désinsectisé conformément à la Réglementation de l'Inde pour la Navigation aérienne (Santé publique) de 1954, ou aux recommandations de l'OMS.

Les pays et zones considérés comme présentant un risque de transmission de la fièvre jaune sont les suivants ; en Afrique : Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud, Tchad et Togo ; et dans les Amériques : Argentine, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Colombie, Équateur, Guyana, Guyane française, Panama, Paraguay, Pérou, Suriname, Trinité-et-Tobago (Trinité seulement) et Venezuela (République bolivarienne du).

Note : Lorsqu'un cas de fièvre jaune est signalé dans un pays autre que ceux mentionnés ci-dessus, ce pays est considéré par le Gouvernement indien comme présentant un risque de transmission de la fièvre jaune et il est ajouté à cette liste.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2019)

Le risque de paludisme dû à *P. falciparum* et à *P. vivax* existe toute l'année dans tout le pays au-dessous de 2000 m. La majorité des cas de paludisme en Inde sont signalés dans les parties centrale et orientale du pays

et dans les États comprenant des zones étendues de forêts et de collines et des zones tribales. Il s'agit notamment des États suivants : Odisha, Chhattisgarh, Jharkhand, Madhya Pradesh, Maharashtra, ainsi que de certains États du nord-est, Tripura, Meghalaya et Mizoram par exemple. Il n'y a aucune transmission dans certaines parties des États du Himachal Pradesh, du Jammu-et-Cachemire et du Sikkim.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

Autres conditions exigées par le pays (2018)

La preuve est exigée d'une vaccination antipoliomyélitique par voie orale au moins 4 semaines avant le départ pour les voyageurs résidant dans des pays où la poliomyélite est endémique (Afghanistan, Nigéria et Pakistan) et dans des pays où le poliovirus circule après y avoir été importé (Éthiopie, Kenya, République arabe syrienne, République démocratique du Congo et Somalie).

INDONÉSIE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de 9 mois et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme existe toute l'année dans la plupart des zones des cinq provinces orientales des Moluques, des Moluques du nord, du Nusa Tenggara oriental, de la Papouasie et de la Papouasie occidentale. Dans les autres parties du pays, le risque de paludisme existe dans certains districts, sauf dans la municipalité de Jakarta, les villes et zones urbaines et les principales stations touristiques. Une résistance de *P. vivax* à la chloroquine a été signalée. L'infection humaine à *P. knowlesi* a été signalée dans la province du Kalimantan.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

Autres conditions exigées par le pays (2019)

Une preuve de vaccination antiméningococcique (groupes A, C, Y et W-135) est exigée des voyageurs en provenance et à destination de l'Arabie saoudite.

IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')

Fièvre jaune (2018)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de 9 mois et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2018)

Il existe un risque de paludisme à *P. vivax* et un risque très limité de paludisme à *P. falciparum* de mars à fin novembre dans les zones rurales des provinces de l'Hormozgan et du Kerman (zone tropicale) et dans la partie méridionale du Sistan et du Balouchistan.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

Autres conditions exigées par le pays (2018)

Une preuve est exigée d'une vaccination antipoliomyélitique entre 4 semaines et 12 mois avant l'arrivée dans le cas des voyageurs de tout âge en provenance d'un pays d'endémie (Afghanistan, Nigéria ou Pakistan). Faute de présenter un tel certificat, ils recevront une dose de vaccin antipoliomyélitique à leur arrivée.

IRAQ

Fièvre jaune (2018)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de 9 mois et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des

voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2018)

Un risque limité de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – peut exister de mai à fin novembre dans des régions du nord au-dessous de 1500 m (provinces de Duhok, Erbil et Sulaimaniya). Aucun cas autochtone n'a été signalé depuis 2009.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : aucune

Autres conditions exigées par le pays (2018)

La vaccination antipoliomyélitique est exigée de tous les voyageurs en provenance de zones d'endémie poliomyélitique et des voyageurs quittant l'Iraq à destination de pays d'endémie.

IRLANDE

Fièvre jaune (2018)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

ISLANDE

Fièvre jaune (2018)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

ISRAËL

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

ITALIE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

JAMAÏQUE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

JAPON

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

JORDANIE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Autres conditions exigées par le pays (2019)

La preuve qu'une dose de vaccin antipoliomyélitique oral (VPO) ou de vaccin antipoliomyélitique inactivé (VPI) a été reçue au cours des 12 mois précédents et au moins 4 semaines avant le départ est exigée des voyageurs en provenance de pays d'endémie de la poliomyélite comme prévu par l'OMS pour présenter une demande de visa d'entrée.

KAZAKHSTAN

Fièvre jaune (2018)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

KENYA

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus, sauf dans les cas ci-dessous.

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux zones suivantes : toute la province nord-orientale ; les États de Kilifi, Kwale, Lamu, Malindi et Tanariver dans la province de la Côte ; et les villes de Nairobi et Mombasa.

Paludisme (avant 2018)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Il y a normalement peu de risques dans la ville de Nairobi et sur les hauts plateaux (au-dessus de 2500 m) des provinces suivantes : Centrale, Nyanza, Occidentale, Orientale et Vallée du Rift.

Prévention recommandée par l'OMS : C

KIRGHIZISTAN

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

KIRIBATI

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

KOWEÏT

Fièvre jaune (2018)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

LESOTHO

Fièvre jaune (2018)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de 6 mois et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

LETTONIE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

LIBAN

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Autres conditions exigées par le pays (2019)

La vaccination antipoliomyélitique est exigée pour les voyageurs en provenance ou à destination de pays touchés, conformément aux recommandations de l'OMS. Une preuve de vaccination antiméningococcique (groupes A, C, Y et W-135) est exigée des voyageurs voulant accomplir le hadj ou l'oumra et à destination de certains pays africains.

LIBÉRIA

Fièvre jaune (2018)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de 9 mois et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

LIBYE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Autres conditions exigées par le pays (2019)

Une preuve de vaccination antiméningococcique (groupes A, C, Y et W-135) est exigée. Une preuve de vaccination antipoliomyélitique dans un délai de 4 semaines à 12 mois avant l'entrée est exigée des voyageurs en provenance d'Afghanistan et du Pakistan.

LIECHTENSTEIN

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

LITUANIE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

LUXEMBOURG

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

MACÉDOINE DU NORD

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

MADAGASCAR

Fièvre jaune (2018)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de 9 mois et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays, les zones côtières étant les plus exposées.

Prévention recommandée par l'OMS : C

MADÈRE, ÎLES *voir* PORTUGAL

MALAISIE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2019)

Le risque de paludisme n'existe que dans des foyers limités au fond de l'arrière-pays dans les États du Sabah et du Sarawak et dans les zones centrales de la Malaisie péninsulaire. Les zones urbaines, suburbaines et côtières sont exemptes de paludisme. L'infection humaine à *P. knowlesi* a été signalée.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

MALAWI

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

MALDIVES

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de 9 mois et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Autres conditions exigées par le pays (2016)

Une preuve de vaccination antipoliomyélitique est exigée des voyageurs à destination ou en provenance de pays d'où le poliovirus est exporté ainsi que pour les pèlerins accomplissant le hadj et l'oumra.

MALI

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés d'un an et plus.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent au sud du Sahara.

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite au Sahara.

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

MALTE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de 9 mois et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Les enfants âgés de moins de 9 mois en provenance de zones où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune peuvent être isolés ou placés sous surveillance si cela se justifie du point de vue épidémiologique.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

MARIANNES DU NORD, ÎLES voir ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

MAROC

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Autres conditions exigées par le pays (2019)

Un certificat international de vaccination attestant l'administration d'une dose de vaccin antipoliomyélitique au cours d'une période de 12 mois à 4 semaines avant le départ est exigé pour tous les voyageurs en provenance de pays touchés par la poliomyélite.

MARSHALL, ÎLES

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

MARTINIQUE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

MAURICE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

MAURITANIE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent au sud du Sahara.

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite au Sahara.

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays, à l'exception des régions septentrionales (Dakhlet-Nouadhibou et Tiris-Zemour). À Adrar et Inchiri, il y a un risque de paludisme pendant la saison des pluies (de juillet à fin octobre).

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

MAYOTTE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2019)

Sensible réduction de la charge de morbidité palustre et transition vers la phase d'élimination. Un faible risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année.

Prévention recommandée par l'OMS : C

MEXIQUE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme – dû presque exclusivement à *P. vivax* – existe par intermittence tout au long de l'année dans certaines zones rurales peu visitées par les touristes. Le risque est faible dans certaines localités de l'État du Chiapas (Costa). Les localités à très faible risque sont situées dans les États de Chihuahua, Durango, Nayarit, Quintana Roo et Sinaloa.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : A

MICRONÉSIE (ÉTATS FÉDÉRÉS DE)

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

MONACO

Fièvre jaune (2018)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

MONGOLIE

Fièvre jaune (2016)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

MONTÉNÉGRO

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

MONTSERRAT

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

MOZAMBIQUE

Fièvre jaune (2018)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de 9 mois et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

MYANMAR

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2019)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans les zones rurales reculées des régions de collines boisées ainsi que dans certaines zones côtières de l'État de Rakhine. Il n'y a aucune transmission dans les villes et les centres urbains. Les plaines situées au centre du pays et la zone

aride sont généralement exemptes de paludisme, mais quelques poches de transmission subsistent encore. Une résistance à la méfloquine a été signalée dans l'État de Kayin et dans la partie orientale de l'État de Shan. L'émergence d'une résistance à l'artémisinine est suspectée dans le sud-est du pays. Une résistance de *P. vivax* à la chloroquine a été signalée. L'infection humaine à *P. knowlesi* a été signalée.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

NAMIBIE

Fièvre jaune (2018)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de 9 mois et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme à *P. falciparum* existe de novembre à fin juin dans les régions suivantes : Ohangwena, Omaheke, Omusati, Oshana, Oshikoto et Otjozondjupa. Le risque est présent toute l'année le long du fleuve Kunene dans la région de Kunene, du Zambèze dans la région de Zambezi et de l'Okavango dans les régions de Kavango (est et ouest).

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

NAURU

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

NÉPAL

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2019)

Le paludisme est présent dans le sud de la région du Teraï, principalement dans l'intérieur, le long et à la lisière des forêts, dans les contreforts des montagnes et dans les collines des vallées fluviales supérieures. La transmission est avant tout saisonnière de mars à octobre avec un pic pendant la saison des pluies de mai à août. Le risque est principalement dû à *P. vivax*, avec des flambées occasionnelles de *P. falciparum*, de juillet à fin octobre.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

Autres conditions exigées par le pays (2019)

La vaccination antipoliomyélitique est exigée des voyageurs en provenance de l'Afghanistan, du Kenya, du Nigéria, du Pakistan, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et de la Somalie.

NICARAGUA

Fièvre jaune (2018)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2018)

Un risque de paludisme – dû à *P. vivax* (79,2 %) et à *P. falciparum* (20,8 %) – existe toute l'année dans un certain nombre de municipalités, principalement dans la région autonome de l'Atlántico Norte, une

transmission sporadique étant également signalée à Boaca, Chinandega, Jinoteca, Léon et Matagalpa. Des cas sont signalés dans d'autres municipalités des départements du centre et de l'ouest, mais le risque y est considéré comme très faible ou négligeable. Le risque dû à *P. falciparum* est élevé principalement dans la région autonome de l'Atlántico Norte et plus particulièrement dans les municipalités de Rosita, Siuna, Bonanza, Puerto Cabezas et Waspán. Aucun cas de *P. falciparum* chloroquinorésistant n'a été signalé.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : B dans les zones à *P. vivax* ; C dans les zones à *P. falciparum*

NIGER

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés d'un an et plus et recommandé aux voyageurs quittant le Niger.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent au sud du Sahara.

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite au Sahara.

Paludisme (avant 2018)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

NIGÉRIA

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

NIOUÉ

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de 9 mois et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

NORFOLK, ÎLE voir AUSTRALIE

NORVÈGE

Fièvre jaune (2016)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

NOUVELLE-CALÉDONIE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Note. En cas d'épidémie menaçant le territoire, un certificat de vaccination spécifique pourra être exigé.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

NOUVELLE-ZÉLANDE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

OMAN

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de 9 mois et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2019)

La transmission sporadique de *P. falciparum* et de *P. vivax* est possible suite à l'importation internationale du parasite. En 2010, des flambées locales de paludisme à *P. falciparum* et à *P. vivax* ont été signalées dans le gouvernorat Nord d'Ash Sharqiyah. Des cas d'acquisition locale ont également été signalés en 2011 et 2012.

Prévention recommandée par l'OMS : aucune

Autres conditions exigées par le pays (2019)

La vaccination antipoliomyélitique est exigée pour les voyageurs en provenance de pays d'où la poliomyélite est exportée.

OUGANDA

Fièvre jaune (2018)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

OUZBÉKISTAN

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2018)

Un risque limité de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – existe de juin à fin octobre dans certains villages du sud et de l'est du pays à la frontière avec l'Afghanistan, le Kirghizistan et le Tadjikistan. Aucun cas d'acquisition locale n'a été signalé depuis 2011.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : A

PAKISTAN

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2019)

Le risque de paludisme – dû à *P. vivax* et à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays au-dessous de 2000 m, surtout dans les zones rurales, de juillet à fin décembre.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

Autres conditions exigées par le pays (2019)

Administration des vaccins antipoliomyélitiques oraux (VPO) obligatoires à tous les voyageurs internationaux au départ et aux visiteurs effectuant un séjour de longue durée (de plus de 4 semaines), indifféremment de l'âge. Un certificat international de vaccination sera délivré en tant que preuve de vaccination.

PALAO

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

PANAMA

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et de pays où une flambée de fièvre jaune est en cours, ainsi que des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent dans les zones continentales situées à l'est de la zone du canal de Panama (l'ensemble des comarques d'Emberá et de Kuna Yala, la province de Darién et certaines zones des provinces de Colón et de Panama situées à l'est du canal).

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux zones situées à l'ouest du canal de Panama, à la ville de Panama, au canal lui-même, aux îles Balboa et aux îles San Blas.

Paludisme (2019)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. vivax* (97 %) – existe toute l'année dans les provinces et les comarques ci-après situés le long de la côte atlantique et de la frontière avec la Colombie et le Costa Rica : Bocas del Toro, Chiriquí, Colón, Darién, Guna Yala, Ngöbe-Buglé, Panama et Veraguas. Dans la ville de Panama, dans la zone du canal et dans les autres provinces, le risque de transmission du paludisme est nul ou négligeable.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : B ; dans les zones d'endémie de l'est jouxtant la Colombie : C

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2019)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays au-dessous de 1800 m. Une résistance de *P. vivax* à la chloroquine a été signalée.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

PARAGUAY

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus, sauf dans le cas ci-dessous.

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite à la ville d'Asunción.

Paludisme (2019)

Le risque de paludisme est très faible, le dernier cas autochtone remontant à 2011. Un certain niveau de réceptivité et de vulnérabilité subsiste dans les départements auparavant touchés par l'endémie tels qu'Alto Paraná, Canindeyú et Caaguazú, qui concerne exclusivement *P. vivax*.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : A

PAYS-BAS

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

PÉROU

Fièvre jaune (2018)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent dans des zones situées au-dessous de 2300 m dans les régions suivantes : Amazonas, Loreto, Madre de Dios, San Martin, Ucayali, Puno, Cuzco, Junín, Pasco et Huánuco ; et dans les zones désignées des régions suivantes : extrême nord d'Apurímac, extrême nord de Huancavelica, extrême nord-est d'Ancash, est de La Libertad, nord et est de Cajamarca, nord et nord-est d'Ayacucho et est de Piura.

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux zones suivantes à l'ouest des Andes : les régions de Lambayeque et Tumbes et les zones désignées (dans l'ouest de Piura et le sud, l'ouest et le centre de Cajamarca).

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux zones suivantes : toutes les zones situées à plus de 2300 m, les zones situées à l'ouest des Andes qui ne figurent pas dans la liste ci-dessus, la ville de Cuzco et la capitale Lima, Machu Picchu et le sentier des Incas.

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme – dû à *P. vivax* (84 %) et à *P. falciparum* (16 %) – existe toute l'année dans les zones rurales des vallées interandines situées au-dessous de 2300 m et dans les régions de la jungle amazonienne de haute et basse altitude. Les 45 districts les plus exposés où sont concentrés le plus grand nombre de cas se trouvent dans les régions d'Amazonas, de Junín, de San Martin et principalement du Loreto. Quatre-vingt-dix-huit pour cent des cas à *P. falciparum* sont enregistrés dans le Loreto, région située en Amazonie qui abrite 14 des districts du pays où le risque est le plus grand.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : B dans les zones à *P. vivax* ; C dans la région du Loreto.

PHILIPPINES

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2019)

Le risque de paludisme existe toute l'année dans les 9 provinces où subsiste l'endémie (Palawan, Sultan Kudarat, Davao del Norte, Maguindanao, Sulu, Mindoro occidentale, Tawi-tawi, Cagayan Valley et Davao City).

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

Autres conditions exigées par le pays (2019)

Un certificat international de vaccination antipoliomyélique est exigé des voyageurs en provenance ou à destination de pays à haut risque. La vaccination antiméningococcique est exigée des pèlerins accomplissant le hadj.

PITCAIRN, ÎLES

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

POLOGNE

Fièvre jaune (2018)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

POLYNÉSIE FRANÇAISE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

PORTO RICO

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

PORTUGAL

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

QATAR

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Autres conditions exigées par le pays (2017)

Conformément à l'annexe 6 du Règlement sanitaire international, un certificat international de vaccination antipoliomyélique est exigé de tous les voyageurs en provenance de pays d'où le poliovirus est exporté.

RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2015)

Un risque très limité de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – peut exister de mai à fin octobre dans des foyers situés le long de la frontière septentrionale, en particulier dans les zones rurales du gouvernorat

d'El Hasaka. Aucun cas autochtone n'a été signalé depuis 2005, mais le système de notification est perturbé depuis 2010.

Prévention recommandée par l'OMS : aucune

Autres conditions exigées par le pays (2015)

La vaccination antipoliomyélitique est exigée pour les voyageurs en provenance du Cameroun, de la Guinée équatoriale et du Pakistan et les voyageurs de la République arabe syrienne se rendant dans d'autres pays.

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Fièvre jaune (2018)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2019)

Un risque limité de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – existe surtout dans les zones septentrionales des provinces de Gangwon-do et de Gyeonggi-do et à Incheon (vers la zone démilitarisée).

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : A

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (2017)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (avant 2018)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays, sauf à Vientiane.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance des États de Minas Gerais, Espírito Santo, Sao Paulo et Rio de Janeiro au Brésil et des voyageurs restés en transit pendant plus de 12 heures dans un aéroport des mêmes États du Brésil.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2019)

Le risque de paludisme – dû exclusivement à *P. falciparum* – existe toute l'année, en particulier dans les provinces occidentales de Dajabón, Elias Pina et San Juan. En 2015, la transmission s'est intensifiée dans le District national et dans les provinces de Santo Domingo et La Altagracia, surtout dans le district de Bávaro. Le risque dans les autres régions est faible à négligeable. Il n'y a aucune preuve de résistance de *P. falciparum* à un antipaludique quelconque.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (avant 2013)

Un risque limité de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – existe dans certaines régions méridionales.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : A

RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

Fièvre jaune (2018)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : en général, non

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs se rendant en République-Unie de Tanzanie.

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays au-dessous de 1800 m.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

RÉUNION

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

ROUMANIE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

ROYAUME-UNI (AVEC LES ÎLES ANGLO-NORMANDES ET L'ÎLE DE MAN)

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

RWANDA

Fièvre jaune (2016)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : en général, non

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs se rendant au Rwanda.

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

SABA

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

SAINT-BARTHELEMY

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

SAINT-EUSTACHE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de 6 mois et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

SAINTE-HÉLÈNE

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

SAINTE-LUCIE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de 9 mois et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

SAINT-KITTS-ET-NEVIS

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Autres conditions exigées par le pays (2016)

La vaccination antipoliomyélitique orale est exigée pour les voyageurs en provenance de pays où l'OMS considère que la poliomyélite est endémique.

SAINT-MARIN

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

SAINT-MARTIN

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

SAINT-MARTIN (partie néerlandaise)

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de 9 mois et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

SAINT-VINCENT-ET-LES-GRENADINES

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

SALOMON, ÎLES

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de 9 mois et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2019)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année, sauf dans quelques îlots périphériques de l'est et du sud. Une résistance de *P. vivax* à la chloroquine a été signalée.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

SAMOA

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

SAMOA AMÉRICAINES *voir* ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : en général, non

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs se rendant à Sao Tomé-et-Principe.

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

SÉNÉGAL

Fièvre jaune (2016)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de 9 mois et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays ; le risque est moindre de janvier à fin juin dans les régions du centre-ouest.

Prévention recommandée par l'OMS : C

SERBIE

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

SEYCHELLES

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Autres conditions exigées par le pays (2018)

La vaccination antipoliomyélitique est exigée pour les voyageurs en provenance de pays où il y a des flambées de poliomyélite.

SIERRA LEONE

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (avant 2018)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

SINGAPOUR

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

SLOVAQUIE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

SLOVÉNIE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

SOMALIE

Fièvre jaune (2018)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de 9 mois et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : en général, non

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs qui se rendent dans les régions suivantes : Bakool, Banaadir, Bas-Juba, Bas-Shabelle, Bay, Gado, Galgadud, Hiran, Moyen-Juba, et Moyen-Shabelle.

La vaccination n'est pas recommandée pour toutes les autres zones.

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Il est relativement faible et saisonnier dans le nord et plus important dans le centre et le sud du pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

SOUDAN

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l’OMS : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent au sud du Sahara.

La vaccination n’est pas recommandée pour les voyageurs dont l’itinéraire se limite au Sahara et à la ville de Khartoum.

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l’année dans tout le pays. Il est faible et saisonnier dans le nord et plus important dans le centre et le sud du pays. Il est très limité sur la côte de la mer Rouge.

Prévention recommandée par l’OMS : C

SOUDAN DU SUD

Fièvre jaune (2018)

Condition exigée à l’entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus.

Vaccination recommandée par l’OMS : oui

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l’année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l’OMS : C

SRI LANKA

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l’entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de 9 mois et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d’un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l’OMS : non

SUÈDE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l’entrée : non

Vaccination recommandée par l’OMS : non

SUISSE

Fièvre jaune (2018)

Condition exigée à l’entrée : non

Vaccination recommandée par l’OMS : non

SURINAME

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l’entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d’un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d’un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l’OMS : oui

Paludisme (2019)

Le risque de paludisme – dû à *P. falciparum* (40 %), à *P. vivax* (58 %) et à des infections mixtes (2 %) – a continué à diminuer ces dernières années. Le Suriname est en passe d’éliminer le paludisme. Celui-ci subsiste toute l’année dans l’intérieur du pays, au-delà de la région côtière de savane et atteint un maximum surtout le long de la frontière orientale et dans les régions d’extraction de l’or. Il n’y a plus de transmission

du paludisme dans la ville de Paramaribo et les sept autres districts côtiers depuis 1968. Une résistance de *P. falciparum* à la méfloquine a été signalée. On a également signalé une baisse de la sensibilité à la quinine.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

TADJIKISTAN

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2017)

Aucun cas autochtone à *P. falciparum* n'a été signalé depuis 2009 et aucun cas à *P. vivax* depuis 2015. Auparavant, le risque – dû principalement à *P. vivax* – existait de juin à fin octobre, en particulier dans les zones méridionales (région de Khatlon) et dans quelques zones centrales (Douchanbé), occidentales (région autonome du Gorno-Badakhshan) et septentrionales (région de Leninabad).

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : A

TANZANIE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE voir RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

TCHAD

Fièvre jaune (2018)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent au sud du Sahara.

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite au Sahara.

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

TCHEQUIE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

TERRITOIRES BRITANNIQUES DE L'OCÉAN INDIEN

Fièvre jaune (2017)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

THAÏLANDE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2019)

Le risque de paludisme existe toute l'année dans les zones rurales, particulièrement en forêt et en montagne, surtout à proximité des frontières internationales, y compris dans les provinces les plus méridionales. Il n'y a pas de risque dans les villes (comme Bangkok, Chiang Mai et Pattaya), dans les centres urbains, sur l'île de

Samui et dans les principales stations touristiques de l'île de Phuket. Il y a toutefois un risque dans d'autres zones et îles. Une résistance de *P. falciparum* à la méfloquine et à la quinine a été signalée dans les zones bordant le Cambodge et le Myanmar. Une résistance à l'artémisinine a été signalée près de la frontière avec le Myanmar. Une résistance de *P. vivax* à la chloroquine a été signalée. L'infection humaine à *P. knowlesi* a été signalée.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : A ; dans les zones proches des frontières avec le Cambodge et le Myanmar : C

TIMOR-LESTE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2019)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

TOGO

Fièvre jaune (2018)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

TOKÉLAOU voir NOUVELLE-ZELANDE

TONGA

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

TRINITÉ-ET-TOBAGO

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent dans des zones densément boisées de l'île de la Trinité.

La vaccination n'est pas recommandée pour les passagers de navires de croisière et les passagers aériens en transit, ni pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite à l'île de Tobago.

TRISTAN DA CUNHA voir ROYAUME-UNI

TUNISIE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

TURKMÉNISTAN

Fièvre jaune (2018)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

TURQUES ET CAÏQUES, ÎLES *voir* ROYAUME-UNI

TURQUIE

Fièvre jaune (2018)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2018)

La transmission locale du paludisme a été interrompue ; aucun cas d'acquisition locale n'a été signalé depuis 2010. Il n'y a aucun risque de paludisme dans le pays.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : aucune

TUVALU

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

UKRAINE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Autres conditions exigées par le pays (2019)

Les visiteurs de longue durée quittant l'Ukraine à destination de pays où subsiste la transmission du poliovirus sauvage ou d'un poliovirus circulant dérivé d'une souche vaccinale doivent présenter une preuve de vaccination par une dose au moins de vaccin antipoliomyélitique oral bivalent (VPOb) ou de vaccin antipoliomyélitique inactivé (VPI) administré au cours des 12 mois précédents et au moins 4 semaines avant leur arrivée. Les personnes obligées d'entreprendre d'urgence un voyage international doivent être vaccinées au moyen d'une dose unique avant le départ. Un certificat international de vaccination ou de prophylaxie leur sera remis conformément au Règlement sanitaire international dans lequel leur vaccination antipoliomyélitique sera consignée et qui servira de preuve de vaccination.

URUGUAY

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

VANUATU

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2019)

Un risque faible à modéré de paludisme – dû principalement à *P. vivax* – existe toute l'année dans tout le pays. Une résistance de *P. vivax* à la chloroquine a été signalée. Il persiste un risque de paludisme à *P. falciparum*.

Prévention recommandée par l'OMS : C

VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)

Fièvre jaune (2018)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance du Brésil et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport brésilien.

Vaccination recommandée par l'OMS : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus, sauf dans les cas ci-dessous.

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux zones suivantes : l'ensemble des États d'Aragua, Carabobo, Miranda, Vargas et Yaracuy, et le District fédéral.

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux zones suivantes : toutes les zones situées à plus de 2300 m dans les États de Merida, Tachira et Trujillo ; les États de Falcon et Lara ; l'île de Margarita ; et les villes de Caracas et Valencia.

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme – dû à *P. vivax* (74,6 %) et à *P. falciparum* (25,4 %) – est élevé toute l'année dans certaines zones des États d'Amazonas, Bolívar, Delta Amacuro et Sucre. Le risque est modéré dans l'État de Zulia et faible dans les États d'Anzoátegui et Monagas. Le risque de paludisme à *P. falciparum* se limite essentiellement à des municipalités situées dans des zones de jungle des États d'Amazonas (Alto Orinoco, Atabapo, Atures, Autana et Manapiare), de Bolívar (Angostura, Cedeño, El Callao, Gran Sabana, Heres, Piar, Rocio et Sifontes), de Delta Amacuro et de Sucre (Benítez, Bermúdez, Cajigal et Arismendi).

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : B dans les zones à *P. vivax* ; C dans les zones à *P. falciparum*.

VIET NAM

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2019)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe dans tout le pays, sauf les centres urbains, le delta du fleuve Rouge, le delta du Mékong et les plaines côtières du centre du pays. Les zones à haut risque sont les hauts plateaux au-dessous de 1500 m au sud du 18^e degré de latitude N, et notamment les quatre provinces principales de ces hauts plateaux, Dak Lak, Dak Nong, Gia Lai et Kon Tum, ainsi que la province de Binh Phuoc et les parties occidentales des provinces côtières de Khanh Hoa, Ninh Thuan, Quang Nam et Quang Tri. Résistance à la méfloquine signalée.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

VIERGES, ÎLES AMÉRICAINES voir ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

VIERGES, ÎLES BRITANNIQUES voir ROYAUME-UNI

WAKE, ÎLE

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

WALLIS-ET-FUTUNA

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

YÉMEN

Fièvre jaune (avant 2013)

Condition exigée à l'entrée : non

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (avant 2018)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année, mais surtout de septembre à fin février, dans tout le pays et au-dessous de 2000 m. Il n'y a aucun risque dans la ville de Sanaa. Le risque de paludisme est très limité sur l'île de Socotra.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C ; sur l'île de Socotra : A

ZAMBIE

Fièvre jaune (2018)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés d'un an et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : en général, non

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs qui se rendent dans les zones suivantes : ensemble des provinces du Nord-Ouest et de l'Ouest.

La vaccination n'est pas recommandée pour toutes les autres zones.

Paludisme (2018)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée par l'OMS : C

ZIMBABWE

Fièvre jaune (2019)

Condition exigée à l'entrée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de 9 mois et plus en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination recommandée par l'OMS : non

Paludisme (2019)

Le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe de novembre à fin juin dans les zones au-dessous de 1200 m et toute l'année dans la vallée du Zambèze. À Bulawayo et Harare, le risque est négligeable.

Prévention recommandée par l'OMS dans les zones à risque : C

= = =

[Disclaimer : non traduit]

Regarding copyright notice and disclaimers, instructions can be found at

<https://manual.who.int/p08/s06/Pages/VIII65Copyrightnoticeanddisclaimers.aspx>

and respective translations at <http://intranet.who.int/homes/whp/publishingwho/production/standarddisclaimers.shtml>.

For further information, please send an email to publishing@who.int.]